



Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2014
Français
Original : espagnol

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Dones per la Llibertat i Democràcia, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu le texte de la déclaration ci-après, qui est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



Déclaration

Dones per la Llibertat i Democràcia est une organisation de femmes créée à Barcelone en 2001 et dont les principales activités s'inspirent des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle se fonde également sur les dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Son principal objectif est d'aider les femmes à se développer dans un environnement de liberté, de démocratie et d'égalité des chances.

L'année 2015 marquera le vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, document signé par 189 pays à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Cette conférence des Nations Unies a été un tournant dans le domaine des droits des femmes en intégrant des traités antérieurs tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le Programme d'action de Beijing a défini douze domaines critiques dans la lutte pour l'égalité entre les sexes et a souligné les mesures nécessaires pour éliminer les obstacles à la promotion des femmes. Bien que juridiquement non contraignant, ce document sert de guide aux gouvernements, institutions et organisations non gouvernementales pour l'élaboration de politiques. La Déclaration de Beijing reconnaît que l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes sont des moyens efficaces pour lutter contre la pauvreté, la faim et la maladie et pour stimuler un développement durable véritable. Les huit objectifs de développement pour le Millénaire assortis d'échéances et d'indicateurs mesurables, découlant de la Déclaration pour le Millénaire, ont servi de point de référence utile pour suivre et communiquer les progrès accomplis et les résultats atteints.

Près de 20 ans après cette conférence qui, comme le rappelle son thème, invitait à « voir le monde à travers le regard des femmes », nous pouvons évaluer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que le chemin restant à parcourir en vue de réaliser pleinement les objectifs fixés en 1995.

En dépit des progrès accomplis à ce jour pour atteindre les objectifs d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes, nous souhaitons attirer l'attention sur les défis et les obstacles qui entravent encore la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des documents finaux de la 23^e session extraordinaire de l'Assemblée générale.

À cet égard, nous demandons l'adoption de nouvelles mesures pour assurer la mise en œuvre pleine et efficace et soulignons la nécessité de garantir l'intégration des problématiques hommes-femmes au cours de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à l'accélération des progrès en vue de la réalisation de tous les objectifs de développement pour le Millénaire fixés pour 2015.

Ces dernières années, nous avons exhorté le système des Nations Unies, les organisations internationales et régionales et tous les secteurs de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, ainsi que les hommes et les femmes à s'engager pleinement et à intensifier leurs contributions en vue de mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing ainsi que les documents finaux de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

L'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes constituent des objectifs fondamentaux pour le développement et des moyens importants pour

réaliser tous les objectifs de développement pour le Millénaire. Les troisième et cinquième objectifs concernent des problématiques hommes-femmes spécifiques, mais tous les objectifs présentent des aspects qui se rapportent clairement à l'égalité entre les sexes. Des progrès ont été accomplis, mais lentement et de manière inégale. Par conséquent, la nécessité de renforcer plus avant les liens entre la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire a été rappelée à plusieurs reprises.

Il est essentiel de définir et d'aborder de manière plus claire les problématiques hommes-femmes dans les stratégies visant à atteindre tous les objectifs aux niveaux national et local. Il faut également mettre en place des mécanismes et des instruments plus performants afin d'assurer la responsabilisation des États et des autres parties prenantes en ce qui concerne la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes dans tous les domaines.

L'éducation joue un rôle crucial dans l'autonomisation des femmes et des filles. Les bonnes pratiques, telles que la suppression des frais de scolarité, ont permis de réaliser des avancées considérables concernant les objectifs internationaux d'amélioration de l'accès des filles à l'éducation, en particulier à l'enseignement primaire. Cependant, les progrès restent inégaux entre les régions et entre les pays ainsi qu'au sein des régions et des pays. L'exclusion sociale, politique et économique des femmes et des filles est exacerbée par les inégalités spatiales auxquelles se heurtent celles d'entre elles qui vivent dans des régions rurales ou des quartiers surpeuplés. Les obstacles structurels dans les sphères économique, sociale, politique et culturelle créent et renforcent les inégalités entre les sexes et constituent des obstacles à la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire pour les femmes et les filles.

L'enseignement secondaire et universitaire reste essentiel pour offrir d'avantage de possibilités aux femmes et aux filles. L'éducation non scolaire, notamment les programmes de formation professionnelle, sont un complément important à l'éducation scolaire.

En conséquence des difficultés économiques et des inégalités entre les sexes dans le monde, les femmes et les filles sont les plus exposées au risque d'abandonner l'école, de réduire la quantité ou la qualité de leur alimentation, de refuser un traitement médical et de recourir à la prostitution pour survivre et restent désavantagées en termes d'accès à l'emploi productif, plus de la moitié des femmes dans le monde ayant un emploi vulnérable. En outre, le poids des obligations familiales qui pèsent sur les femmes et les filles limite les possibilités pour les femmes d'accéder à une éducation ou à un emploi rémunéré.

L'absence de contrôle et d'égalité dans l'accès aux ressources économiques et financière et les lacunes en matière d'accès à la protection sociale, à l'éducation et à la formation sont autant de facteurs qui se conjuguent et accentuent les inégalités, de sorte que davantage de femmes et de filles s'appauvrissent et ressentent les effets de la crise économique mondiale de ces dernières années avec plus d'acuité. S'y ajoutent l'insécurité physique qui touche les femmes et les filles du fait des disparitions, des enlèvements et des abus à grande échelle perpétrés dans différentes régions du monde.

Face à cette situation, Dones per la Llibertat i la Democràcia formule les propositions suivantes :

- Que les États incorporent les problématiques hommes-femmes dans leurs politiques sociales et économiques, y compris les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté et les mesures connexes, et qu'ils évaluent dans quelle mesure les politiques, programmes et activités répondent efficacement aux besoins, priorités et contributions des femmes et des hommes, afin de garantir que l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies pertinentes contribuent à l'autonomisation économique des femmes;
- Que des politiques et des programmes spécifiques soient élaborés et mis en œuvre afin de promouvoir l'autonomisation économique des femmes, en particulier en améliorant l'accès de ces dernières au plein emploi, à l'emploi productif et au travail décent pour tous, et en renforçant les capacités et les initiatives entrepreneuriales des femmes afin de garantir la génération durable de revenus suffisants;
- Que des efforts soient entrepris de manière prioritaire afin d'identifier et de tenter de surmonter les inégalités en ce qui concerne l'accès des femmes aux ressources économiques et financières, notamment l'emploi, la sécurité sociale et les ressources productives telles que la terre, les ressources et biens naturels, le crédit et les technologies appropriées, et afin d'étudier la possibilité d'adopter des lois et d'appliquer des politiques nationales plus efficaces à cet égard;
- Que des mesures soient prises pour améliorer l'application des politiques ayant une incidence sur l'autonomisation économique des femmes en ce qui concerne l'accès à l'éducation tout au long de la vie, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les programmes d'éducation pour les adultes et dans la formation professionnelle, et l'élimination de l'illettrisme;
- Que l'on exhorte à manifester davantage de volonté politique et d'initiative concernant l'adoption de résolutions invitant à prendre les mesures nécessaires afin de réaliser le programme pour l'après-2015 plus efficacement et plus rapidement.

À moins d'intégrer les problématiques hommes-femmes dans les politiques sociales et économiques, la réalisation des nouveaux objectifs de développement pour les femmes et les filles restera hors d'atteinte.